

SIVOM BELLOY CUVILLY LATAULE VOCATION ASSAINISSEMENT

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023
ID : 060-246001077-20230228-28022023_004-BF



Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre de la manière suivante,

SECTION	Projet BP 2023	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	307 477,80 €	0	0
INVESTISSEMENT	1 059 340,64 €	0	0
TOTAL	1 306 788,44 €		

Le budget du SIVOM est voté par nature et comme le compte administratif 2022 est excédentaire certaines dépenses sont gonflées afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Récapitulatif des chapitres budgétaires

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère générale (chapitre 011)

Les charges à caractère générale s'établissent à 69 100 € contre 128 600 € au budget primitif 2022, ce qui représente baisse due à un ajustement des dépenses et au fait que les amortissements ont commencé, il y a moins de trésorerie disponible en fonctionnement. Par ailleurs, les contrôles de conformité sont presque terminés.

2) Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 6 290 € et sont donc stables.

3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles s'établissent à 5 010 et sont donc stables.

4) Charges financières (chapitre 66)

Elles s'établissent à 8 500 € contre 9 100 en 2022 puisque les intérêts de l'emprunt diminuent.

SIVOM BELLOY CUVILLY LATAULE VOCATION ASSAINISSEMENT

5) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles s'établissent à 107 694,10 € contre 112 704,26 € en 2022. Il s'agit d'une possibilité laisser au SIVOM pour le remboursement des communes ayant participé financièrement au budget du SIVOM.

6) Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Elles s'établissent à 1 000 € comme en 2021 car il s'agit d'une nouvelle dépense obligatoire pour les créances douteuses.

Les dotations aux amortissements ont augmenté suite à de nouvelles dépenses amortissables.

B) LES RECETTES

1) Les redevances

Elles sont stables.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023
ID : 060-246001077-20230228-28022023_004-BF



II) SECTION D'INVESTISSEMENT

C) LES DEPENSES

Le volume des dépenses d'investissement est en baisse puisque le versement des subventions aux particuliers se raccordant au réseau se termine.

D) LES RECETTES

Les recettes d'investissement sont en baisse puisqu'il ne reste que peu de subvention à toucher et plus aucun emprunt et que les versement des subventions aux particuliers a commencé en 2021.